



La lettre FSU du Comité Technique n°7

Réunion du CT le 29 juin 2012

Chers collègues,

après 3 mois d'arrêt, le CT s'est réuni pour la 7ème fois le 29 juin 2012. Nous regrettons la paralysie de la vie démocratique dans les conseils de notre université durant cette période. La loi LRU a une nouvelle fois montré ses limites. Nous félicitons Michel Robert pour son élection et espérons un dialogue social constructif dans les années à venir. Nous regrettons notre faible représentation syndicale dans les conseils centraux mais soyez assurés que vos élus FSU seront là pour défendre vos intérêts et vos missions. Vous trouverez à la fin de cette lettre les coordonnées de chacun d'entre eux.

Comme d'habitude (voir précédentes lettres sur www.snesup-lr.fr), il ne s'agit pas ici de faire un compte rendu exhaustif de nos débats mais de faire part de nos avis sur les points principaux traités en CT.

Information relative à la désignation d'un nouveau Correspondant Informatique et Libertés (CIL) :

Madame Hélène Agussol est désignée en qualité de correspondant de la CNIL pour l'UM2. Notre organisation syndicale rappelle la nécessité d'indépendance de ce correspondant. Il ne doit pas subir de pressions de la direction et de la présidence. A ce titre, il aurait été préférable que ça ne soit pas un agent de la DSI mais c'est toujours mieux que ça ne soit pas l'un de ses directeurs comme ça l'était précédemment.

Modification des membres du CT :

Suite à son élection au CS, Pierre Alart est remplacé au CT par **Isabelle Aliaga** (SNESUP-FSU IUFM) en tant que membre suppléant. Rappelons que les membres titulaires pour la FSU sont **Nicole Muray** (SNASUB-FSU) et **Yann Leredde** (SNESUP-FSU Campus) et que l'autre membre suppléant pour la FSU est **Philippe Roch** (SNCS-FSU).

Changement de nom du Département d'Enseignement de la FDS, BP (Biochimie Physiologie) en BMV (Biologie : Mécanismes du Vivant).

Cette décision doit réglementairement passer au CT puis au CA mais nous ne souhaitons pas donner d'avis sur une décision qui appartient à chacune des communautés à s'autodéterminer sur la meilleure appellation. Avis du CT : 3 pour, 6 abstentions (dont 2 FSU).

D'autres points comme la présentation du bilan social ne sont pas discutés ici. Nous profitons de cette lettre FSU pour rappeler les **élections à la CPE le 12 juillet 2012 :**

Le SNASUB-FSU présente des candidats aux élections du 12 juillet à la CPE (Commission Paritaire d'Etablissement). Cette instance paritaire joue un rôle important car elle est consultée sur l'ensemble des aspects individuels de la gestion et de la carrière des agents des catégories A, B, C de l'AENES et de l'ITRF. La CPE est consultée obligatoirement pour les titularisations, les tableaux d'avancement, les listes d'aptitude, les mutations internes et externes, les temps partiels, les détachements, les disponibilités, les réductions d'ancienneté et les sanctions disciplinaires. Si nous sommes élus, nous ne serons ni dans la co-gestion, ni dans l'opposition systématique mais garantirons l'éthique du service public et de l'égalité de traitement. Les élus SNASUB-FSU s'engagent à être les défenseurs des personnels de l'Université Montpellier 2 pour faire gagner tous les personnels. Ils contribueront à une gestion plus transparente et donc plus équitable.

Le 12 juillet votez et faites voter pour les listes SNASUB FSU

Si vous souhaitez contacter vos élus FSU dans les conseils centraux, veuillez contacter

pour le CA : Patrick.Canadas@univ-montp2.fr

pour le CS : Pierre.Alart@univ-montp2.fr

Benoit.Gibert@univ-montp2.fr

Ilham.Bentaleb@univ-montp2.fr

Julien.Haines@univ-montp2.fr

pour le CEVU : Sandrine.Bardet@univ-montp2.fr

Jacques.Gleyse@univ-montp2.fr

Emmanuel.Vignal@univ-montp2.fr

Pour mémoire, vos représentants FSU au CT sont:

Yann.Leredde@univ-montp2.fr

Nicole.Murray@univ-montp2.fr

Philippe.Roch@univ-montp2.fr

Isabelle.Aliaga@univ-montp2.fr

Vos représentants FSU au CHS-CT sont :

Christophe.Innocent@univ-montp2.fr

Vincent.Vidal@univ-montp2.fr

s.calas@univ-montp2.fr

Remi.Legrand@univ-montp2.fr